



**Réunion de la Formation Spécialisée (FS) du Comité Social
d'Administration (CSA)
du 10 septembre 2024 de la Direction Inter Régionale de la Mer de la
Manche Est et de la Mer du Nord (DIRM-MEMN)**

Présents :

Administration :

M. Hervé THOMAS (Directeur), Mme Sophie SANQUER (Directrice adjointe), M. Thierry CANTERI (Directeur adjoint), Mme Valérie TRUGILLO (Secrétaire générale), Mme Christelle VALLET-JACQUENS (Secrétaire générale adjointe), Mme Nathalie SUBTIL (Conseillère en prévention) et Mme Carine SAMB (Unité ressources humaines).

Représentants du personnel :

FSU : Mme Amélie BUNEL, M. Jean-François ALBERT et Mme Raphaëlle CAMIER.
CGT : Mme Delphine BASTAERT en visio, M. Rémi LEMAITRE.
CFDT : M. Yann ROBERT en visio.

Expert :

CGT : Camille PUJOL en visio.

Le Quorum est atteint

1) Identification des risques en santé et sécurité dans le cadre des missions du Patrouilleur des Affaires Maritimes (PAM) "Jeanne BARRET".

Problème d'hydrogène sulfuré (H₂S) :

Des nouvelles émanations d'hydrogène sulfuré ont été constatées, lors d'une sortie du patrouilleur le jeudi 22 août 2024. Les détecteurs du bord se sont déclenchés avec des valeurs supérieures à 5 ppm.

Des travaux ont été réalisés sur le PAM. La pose de déflecteurs sur les sorties des caisses à eaux usées. Une autre source potentielle d'émanation d'H₂S a été identifiée et obturée au niveau des toilettes communes de la coursive du pont supérieur. L'administration n'a malheureusement pas la certitude que ces problèmes d'hydrogène sulfuré soient terminés. Seule la navigation à long terme pourra conclure à la fin des émanations. Il n'y a pas de problème pour que les agents exercent leur droit de retrait en cas de nouvelle exposition à ce gaz toxique.

Diminution de la décision d'effectif du patrouilleur :

La réunion des équipages qui s'est tenue le 30 août 2024 et à laquelle des membres de l'administration ont participé, a fait prendre conscience à celle-ci de la difficulté d'être à 10 ou à 9 lors des missions de contrôle des pêches et notamment la difficulté à maîtriser un incendie à bord.

L'administration abandonne donc son projet de diminuer la décision d'effectif du patrouilleur. L'effectif minimum reste donc à 12 pour toutes missions opérationnelles.

Un effectif minimal pour assurer des manœuvres portuaires à 6 membres d'équipages a été créé, mais il reste sous la responsabilité du commandant.

Devant cette prise de conscience de l'administration, la FSU s'est félicitée que celle-ci soit venue à résipiscence.

2) Présentation du retour des 1ères fiches DUERP :

- Fiche 12 relative au PAM Jeanne Barret
- Fiches 13 et 14 relatives au SPB

La FSU rappelle que la fiche 12 relative au PAM "Jeanne BARRET" a été élaborée par la bordée B du PAM et qu'elle a été transmise pour amendements aux personnels de la bordée A. Les modifications proposées par la bordée A ont été incluses dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

3) Groupe de travail méthodologie DUERP.

Prochaine réunion le 10 octobre 2024.

4) Bilan formation manipulation extincteurs 2024.

Il y a eu de nombreux retours positifs de la part des agents suite aux différentes sessions de cette formation qui devrait, par la suite, être délocalisée dans les Hauts de France.

5) Bilan exercices d'évacuation 2024.

Proposition est faite de mettre en place une périodicité des exercices d'évacuation selon les sites.

6) État des lieux des registres.

Un rappel est à faire sur l'existence et l'intérêt du registre santé sécurité au travail (SST) qui est peu utilisé.

7) Responsabilité du matériel de premier secours des services.

Le matériel de premier secours a été renouvelé au sein des différents sites. Charges aux responsables de sites et des véhicules de vérifier les trousseaux de secours régulièrement.

8) Note sur les acteurs de la prévention au sein de la DIRM MEMN

Une note descriptive des différents acteurs de la prévention au sein de la DIRM MEMN sera diffusée aux agents et mise sur l'intranet dans le but de faciliter la compréhension du rôle de chacun.